

<b>SECTION :</b>	RELATIONS PUBLIQUES	<b>N° DE LA POLITIQUE :</b>	PR 10-065
<b>SOUS-SECTION :</b>	Accès public	<b>DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :</b>	2009-12-03
<b>OBJET :</b>	Mesures d'adaptation à des fins d'accessibilité	<b>DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR :</b>	2024-04-18

### **DÉFINITIONS :**

Dans la présente politique :

« appareils et accessoires fonctionnels » Tout article, pièce d'équipement ou système servant à accroître, à maintenir et à améliorer les capacités fonctionnelles des personnes handicapées.

« animal d'assistance » – Un animal :

- a) qui peut facilement être identifié en tant qu'animal utilisé par la personne pour des raisons liées à son handicap grâce à des indicateurs visuels tels que la veste ou le harnais qu'il porte;
- b) pour lequel la personne fournit un document d'un membre de l'un des ordres des professionnels de la santé réglementés suivants confirmant qu'elle a besoin de l'animal pour des raisons liées à son handicap :
  - Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario
  - Ordre des chiropraticiens de l'Ontario
  - Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario
  - Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
  - Ordre des optométristes de l'Ontario
  - Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario
  - Ordre des physiothérapeutes de l'Ontario
  - Ordre des psychologues de l'Ontario
  - Ordre des psychothérapeutes autorisés et des thérapeutes autorisés en santé mentale de l'Ontario

« personne de soutien » Relativement à une personne handicapée, une autre personne qui l'accompagne afin de l'aider pour ce qui est de la communication, de la mobilité, des soins personnels, des besoins médicaux ou pour avoir accès à des biens, à des services ou à des installations.

### **POLITIQUE :**

L'Hôpital communautaire de Cornwall entend fournir un service exceptionnel et accessible pour tous les employés, les membres du personnel professionnel, les bénévoles, les intervenants, le personnel de services contractuels et les patients/clients. Les soins aux patients sont fournis d'une manière respectueuse de la dignité et de l'autonomie de tous.

---

***Le contenu d'une copie imprimée du présent document pourrait différer de celui de la version électronique se trouvant dans l'intranet de l'Hôpital communautaire de Cornwall. Toute copie imprimée du présent document devra TOUJOURS être comparée à la version électronique avant d'être utilisée.***

Afin de permettre l'accès autonome aux édifices et aux services, on tiendra compte des besoins des personnes handicapées de toutes catégories relativement à leurs appareils et accessoires fonctionnels personnels, à leur animal d'assistance ou à leur personne de soutien, dans les paramètres d'un milieu de soins de santé.

## PROCÉDURE :

1. Permettre les mesures d'adaptation ci-dessus, si elles ne perturbent pas le milieu ou le plan de traitement.
2. Se reporter à l'annexe pour connaître les lignes directrices et les éléments concernant les demandes relatives aux mesures d'aide à l'accessibilité.

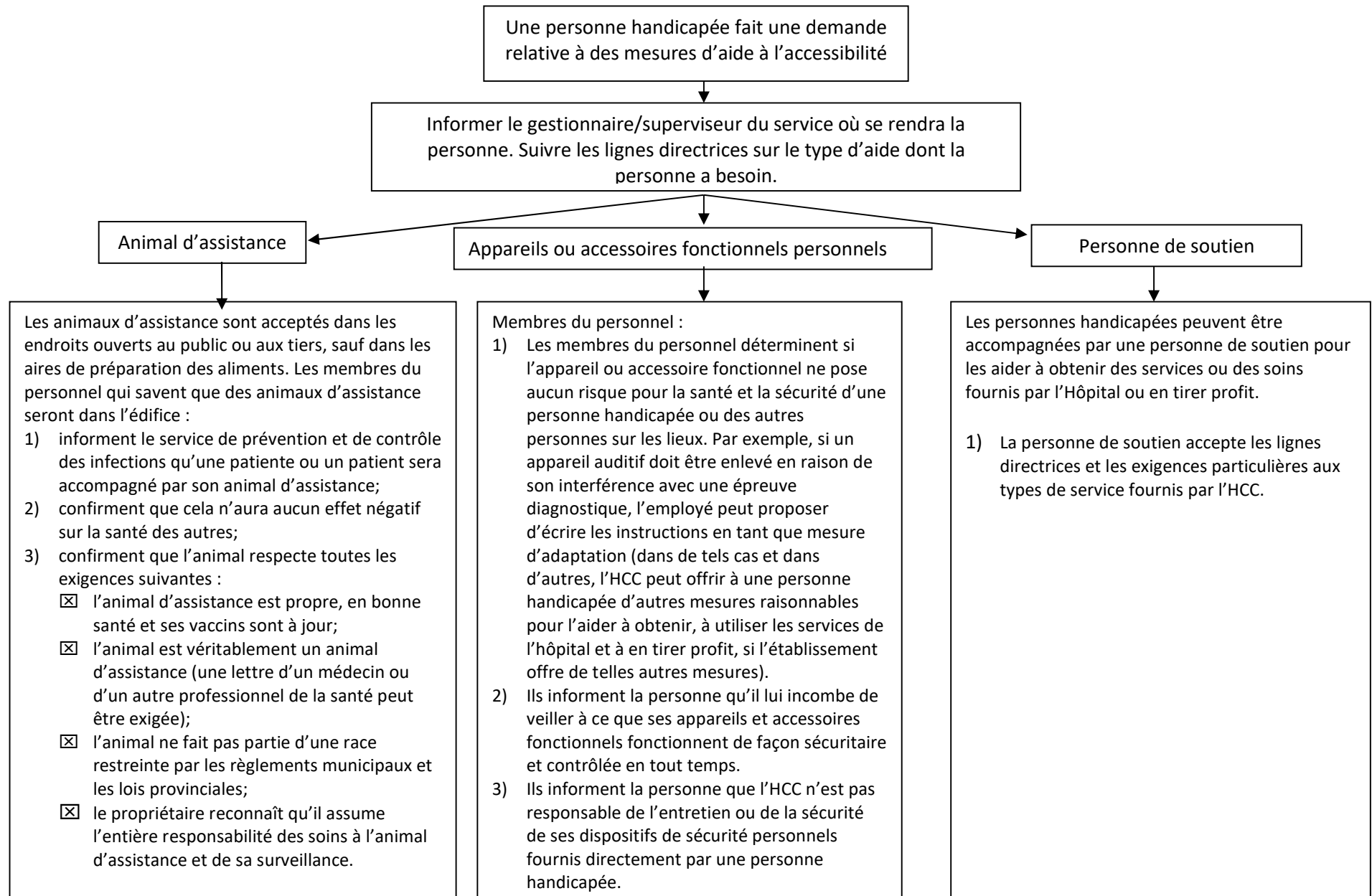
<b>ANNEXES :</b>	Lignes directrices pour tenir compte des demandes relatives aux mesures d'aide à l'accessibilité	
<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)</i></li> <li>– Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées, en vertu de la <i>LAPHO</i>.</li> <li>– <i>Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO)</i></li> <li>– Politique de l'HCC n° IC 10-057 – Politique sur les visites des animaux familiers</li> <li>– Politique de l'HCC n° PR 10-610 – Chiens de zoothérapie</li> </ul>	
<b>POLITIQUES ABROGÉES :</b>	PE 05-057 – Appareils et accessoires fonctionnels personnels PR 10-061 – Animaux d'assistance	
<b>PROCESSUS D'APPROBATION :</b>	Comité sur l'accessibilité – 2024-01-24 Équipe des cadres supérieurs – 2024-02-15 Comité de surveillance de la qualité et du rendement – 2024-03-26 Conseil d'administration – 2024-04-18	
<b>SIGNATURE – APPROBATION :</b>		Jeanette Despatie Directrice générale

*This document is available in English under the subject: «Accessibility Accommodations»*

---

**Le contenu d'une copie imprimée du présent document pourrait différer de celui de la version électronique se trouvant dans l'intranet de l'Hôpital communautaire de Cornwall. Toute copie imprimée du présent document devra TOUJOURS être comparée à la version électronique avant d'être utilisée.**

## Lignes directrices pour tenir compte des demandes relatives aux mesures d'aide à l'accessibilité



This document is available in English under the title: "Guidelines for Accommodating Accessibility Assistance requests"

Date de la version : 2024-04-18

Référence : N° de la politique de l'HCC : PR 10-065 – Mesures d'adaptation à des fins d'accessibilité